



## DOSSIER DE PRÉSENTATION



Nicotine  
Vapologique  
Produite en France






---

# PRÉSENTATION

---

<b>VDLV, leader en exigence vapologique</b> .....	<b>5</b>
<b>Les étapes clés du projet</b> .....	<b>5</b>
<b>Nicotine vapologique : une innovation mondiale</b> .....	<b>6</b>
<b>Une initiative soutenue par le Conseil Régional d'Aquitaine</b> .....	<b>7</b>
<b>Une commercialisation en 2017</b> .....	<b>8</b>





Raison sociale : **VDLV**

Siège social, laboratoire de production et conditionnement :

**Château Bersol – Bâtiment 2**  
**218 avenue du Haut-Lévêque**  
**33600 PESSAC**

Forme juridique : **SARL**

Capital social : **19.500 euros**

Immatriculation de la société : **Avril 2012**



## VDLV, LEADER EN EXIGENCE VAPOLOGIQUE

Créée en 2012, par Vincent Cuisset, ingénieur en métrologie, la société VDLV s'est rapidement imposée comme leader d'opinion dans l'exigence vapologique pour la défense d'une vape responsable. Son objectif premier a toujours été de concevoir des e-liquides répondant à des exigences de qualité et de traçabilité très élevées, afin d'assurer une sécurité optimale de ses produits.

Durant ses cinq années d'existence, VDLV a démontré sa capacité à coordonner au mieux ses processus, à maîtriser et à améliorer en permanence une dynamique d'adaptation de ses ressources, l'industrialisation de ses produits, ses conditions d'exploitation, ainsi que ses procédures et contrôles pour la traçabilité de ses matières premières et produits finis.

Grâce à son niveau d'exigence et à son savoir-faire, VDLV est aujourd'hui reconnu par l'ensemble de la profession comme un partenaire privilégié pour une vape de qualité à travers ses deux marques commerciales, Vincent dans les Vapes et CirKus, dont les produits sont fabriqués à Pessac en Gironde.

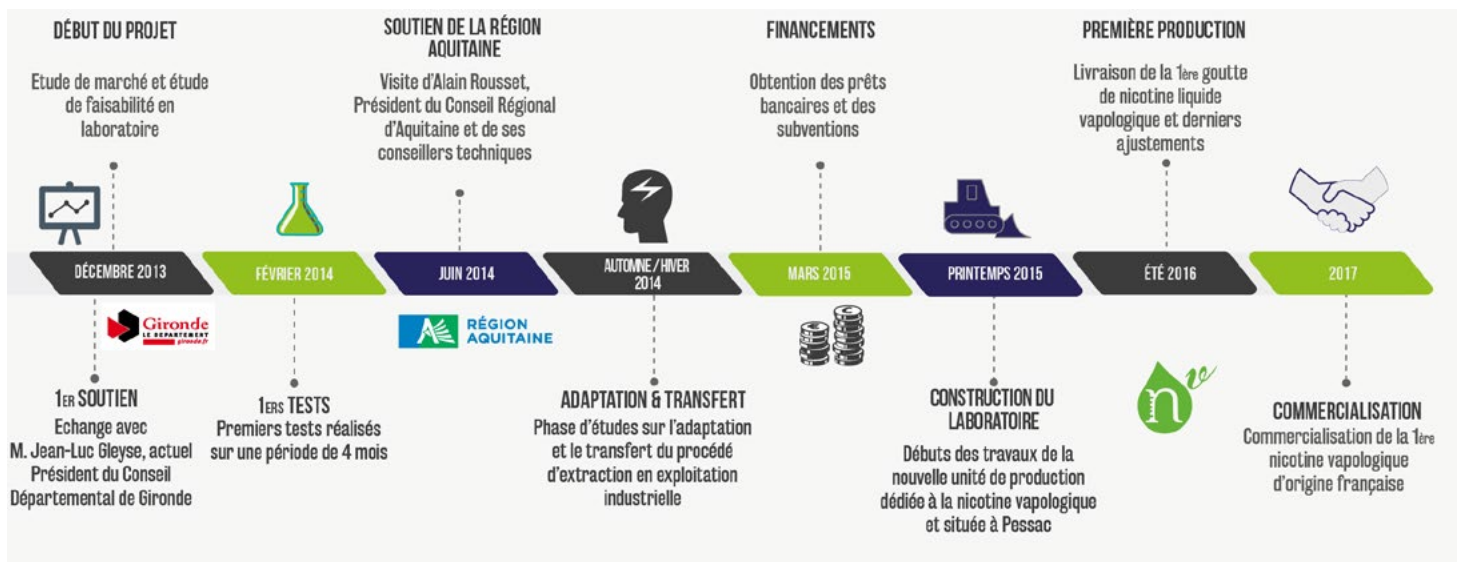
VDLV a toujours été particulièrement attentif à la qualité de ses matières premières. Parmi celles-ci, il est nécessaire de noter l'importance de la nicotine.

Consommée dans une cigarette « brûlée », elle est la principale raison de l'addiction des fumeurs à la cigarette mais, contrairement aux idées reçues, elle n'est pas nocive sous cette forme ; ce qui n'est pas le cas des goudrons et autres additifs ajoutés par les fabricants de tabacs.

La nicotine est un alcaloïde, stimulant à faible dose, rapidement éliminé par l'organisme, non cancérigène mais toxique à forte concentration et pouvant générer une dépendance en cas de consommation régulière. Dans un e-liquide, sa présence permet la perception du « hit » (contraction du larynx lors du passage de la fumée ou de la vapeur) recherché par les fumeurs. Avec une e-cigarette, le vapoteur peut ajuster son taux de nicotine en fonction de ses besoins et choisir de le baisser progressivement afin de se sevrer. Sous sa forme liquide et pure, elle est obtenue par extraction des feuilles de tabac.

Aussi, afin de renforcer la maîtrise de sa chaîne de production et d'améliorer le niveau de sécurité pour le consommateur, **VDLV devient aujourd'hui le premier producteur français de nicotine liquide de grade vapologique.**

## Les étapes clés du projet



## Une innovation mondiale

Malgré un contexte concurrentiel et législatif difficile, **le marché de l'e-cigarette reste un marché en plein essor porteur d'innovations**. Les besoins en nicotine liquide sont de plus en plus conséquents pour les industriels spécialisés dans la fabrication d'e-liquides.

S'il existe des entreprises européennes d'importation ou de purification de nicotine, actuellement, seuls trois pays au monde réalisent l'extraction et la production de nicotine liquide à partir de feuilles de tabac : la Chine, l'Inde et très récemment les Etats-Unis. Aujourd'hui, **les productions chinoises et indiennes sont avant tout réservées à l'usage des insecticides, avec des concentrations en impuretés** (nitrosamines, oxydes de nicotine...) qui demeurent élevées en raison d'une technicité qui n'a pas évolué depuis plus de 30 ans et des solvants d'extraction relativement toxiques comme le dichlorométhane.

Face à ce constat et soucieux de renforcer la qualité et la traçabilité de ses produits, **VDLV a décidé de produire une nicotine liquide dite de grade «vapologique», conçue spécifiquement pour l'inhalation et réservée à l'usage des cigarettes électroniques**, en utilisant des procédés en accord avec la chimie verte et des solvants appropriés, permettant de renforcer la qualité du produit en diminuant les impuretés.



Vincent CUISSET et Charly PAIRAUD, fondateurs de VDLV

En janvier 2014, VDLV a missionné un laboratoire spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables et du développement durable, pour la réalisation d'études sur la faisabilité technique de l'extraction de nicotine liquide à partir de plants de tabac. Les résultats de ces tests ont démontré **la possibilité d'une production de nicotine liquide utilisant des solvants non-toxiques, avec un niveau de pureté supérieur à celui obtenu par les laboratoires chinois ou indiens, dépassant même les standards de pureté pharmaceutiques du marché** (normes PE et USP).

La méthode de conception et d'exploitation industrielle ainsi élaborée permet une gestion optimisée des flux de matières et garantit un suivi optimal de la qualité du produit mais aussi de la gestion des déchets. **Le procédé d'extraction développé est basé sur une «technologie douce», donc peu agressive vis-à-vis du produit.**



**Cette innovation permet de conforter la reconnaissance internationale actuelle de la France dans le domaine de l'expertise qualité et l'ingénierie biochimique** en devenant le premier pays européen, producteur et exportateur de nicotine liquide de haute pureté.



Feuilles de tabac séchées nécessaires à l'extraction de la nicotine

La production de cette nicotine française nécessite une sélection rigoureuse des plants de tabac sur deux critères majeurs : des taux élevés de nicotine et le plus faible taux possible de métaux lourds. **La volonté de VDLV est de produire une nicotine vapologique extraite à partir de plants de tabac français.** Toutefois, les études menées ont démontré que la concentration de nicotine, contenue naturellement dans les plants de tabacs actuellement produits en France, est inférieure au seuil minimal nécessaire à une production industrielle.

Néanmoins, les ingénieurs de recherche de VDLV travaillent en collaboration avec des spécialistes en agronomie basés à Bergerac en vue de produire de la nicotine issue de plants de tabac cultivés en France. **L'objectif est de tisser un lien fort avec les producteurs de tabac français** pour trouver un axe de développement encourageant et générateur d'emplois à une activité actuellement en déclin.

Dans le cadre de l'intégration de ce projet, VDLV soutient également la recherche sur l'utilisation de bio-pesticides à base de micro-algues à travers un partenariat collaboratif avec la société Immunrise.

## Une initiative encouragée par le Département de la Gironde et soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine.

De l'étude de faisabilité aux premiers tests en laboratoire, **VDLV a entièrement financé sur ses fonds propres, les premières étapes du projet.** Les essais ayant démontré la viabilité du projet, VDLV s'est entouré de partenaires financiers afin de permettre la construction d'une nouvelle unité de production, répondant aux normes de sécurité en vigueur.

En décembre 2013, la direction de VDLV rencontre M. Jean-Luc Gleyse, Président du Conseil Départemental de la Gironde, qui apporte son aide technique au projet.

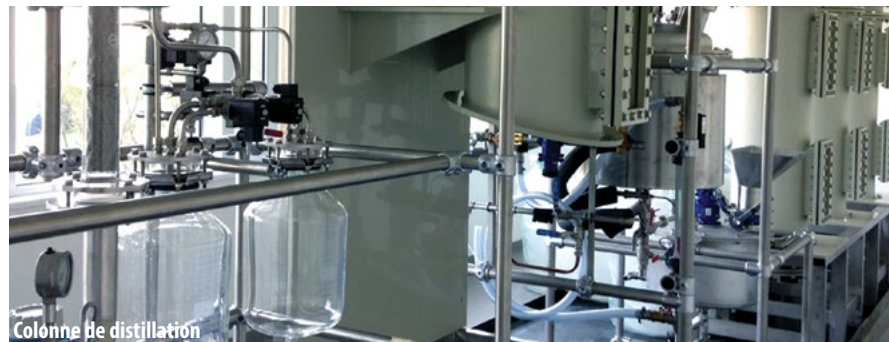
Le 20 juin 2014, **M. Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, visitait le siège de VDLV, marquant ainsi son attachement au développement de l'entreprise locale.**

Ces visites ont permis de concrétiser le soutien institutionnel et financier que la région Aquitaine et le département de la Gironde ont souhaité apporter à VDLV pour ce projet d'unité pilote, se traduisant également par la mise en place de partenariats de recherche entre le LFEL (Laboratoire Français du E-Liquide et filiale de VDLV) et les laboratoires de l'Université de Bordeaux.



## Une commercialisation en septembre 2017

Ce programme d'innovation s'inscrit dans un contexte normatif et réglementaire important pour la cigarette électronique et les e-liquides. A la demande de la FIVAPE et suivant les recommandations de l'Institut National de la Consommation, l'AFNOR a créé, en collaboration avec des professionnels de santé et des acteurs du marché de la vape, une commission de normalisation dont le but est d'établir des critères de sécurité et de transparence pour les consommateurs de ces produits. D'application volontaire, la norme AFNOR (XP D90-300 partie 2) a été publiée en 2016. A ce jour, les e-liquides VDLV sont les seuls à avoir reçu cette certification.



Dans ce cadre, la composition et la traçabilité des matières premières deviennent, pour les acteurs de la cigarette électronique, de réels enjeux stratégiques.

**Ainsi, une production de nicotine liquide française, de haute pureté, extraite grâce à un procédé respectueux de l'environnement ne peut que susciter un intérêt fort des distributeurs/consommateurs français et européens, également soucieux de bénéficier du savoir faire français.**

Pour répondre à cette demande, VDLV a financé la construction d'une unité de production pilote pouvant produire jusqu'à 5 tonnes de nicotine liquide par an. Ses capacités de production étant adaptables selon les besoins.

Installée dans les locaux de VDLV à Pessac en Gironde, **cette production se décline en plusieurs typologies de produits :**

- de la **nicotine française pure** de grade vapologique,
- des **bases nicotinéés sans arôme** pour la préparation d'e-liquides se déclinant en différents taux de mélange de Propylène Glycol (PG) et de Glycérine Végétale (VG).

**Fin 2017, tous les e-liquides de VDLV contenant de la nicotine, seront produits à partir de cette nouvelle technologie.**



**A travers cette innovation, VDLV, leader en exigence vapologique, devient également un intégrateur total des produits de la vape et un partenaire privilégié en France comme à l'export.**





## Contact et Informations

Tél. : 05.56.10.16.10  
[contact@vdlv.fr](mailto:contact@vdlv.fr)

